

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
18e séance
tenue le
lundi 18 octobre 1996
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 18e SÉANCE

Président : M. HAMBURGER (Pays-Bas)

SOMMAIRE

POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE (suite)

b) UNIVERSITE DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT DURABLE ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

a) APPLICATION ET SUIVI DES PRINCIPAUX ARRANGEMENTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN CONSENSUS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT (suite)

i) APPLICATION DES ENGAGEMENTS ET DES PRINCIPES CONVENUS DANS LA DECLARATION SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE, EN PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)

ii) APPLICATION DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIÈME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)

c) INTEGRATION DES PAYS DONT L'ECONOMIE EST EN TRANSITION DANS L'ECONOMIE MONDIALE (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/51/SR.18
6 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

96-81666 (F)



/...

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE (suite)

b) UNIVERSITE DES NATIONS UNIES (suite) (A/C.2/51/L.3)

Projet de résolution A/C.2/51/L.3 : Université des Nations Unies

1. M. YOSHINO (Japon), présentant le projet de résolution au nom des pays qui l'on rédigé initialement, ainsi que du Cambodge, du Honduras, de la Jordanie, des îles Marshall, de la République de Moldova et de la Slovénie, dit que, depuis que l'Assemblée générale a adopté sa résolution 49/124, l'Université des Nations Unies et le Secrétariat de l'ONU ont agi pour que les activités de l'Université ne soient plus dans l'ombre et pour qu'elle ait des interactions avec d'autres organes des Nations Unies. Le projet de résolution A/C.2/51/L.3 reconnaît ce qui a été fait dans ce sens et invite les parties intéressées à poursuivre leurs efforts pour améliorer les interactions et les communications entre l'Université et d'autres organes de l'ONU.

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT DURABLE ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/51/59, A/51/73, A/51/87, A/51/120, A/51/127, A/51/138, A/51/208-S/1996/543, A/51/210, A/51/295, A/51/314, A/52/375, A/51/375, A/51/462-S/1996/831 et A/51/529)

a) APPLICATION ET SUIVI DES PRINCIPAUX ARRANGEMENTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN CONSENSUS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT (suite) (A/51/270)

i) APPLICATION DES ENGAGEMENTS ET DES PRINCIPES CONVENUS DANS LA DECLARATION SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE, EN PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)

ii) APPLICATION DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)

c) INTEGRATION DES PAYS DONT L'ECONOMIE EST EN TRANSITION DANS L'ECONOMIE MONDIALE (suite) (A/51/211-S/1996/551 et A/51/285)

2. M. ABDELLATIF (Egypte), au sujet du rapport du Secrétaire général relatif à l'application de la Déclaration sur la coopération économique internationale (A/51/270) dit qu'il n'évalue pas la mise en oeuvre des engagements et des dispositions convenus dans la Déclaration et la Stratégie, contrairement à ce que l'Assemblée générale avait demandé dans sa résolution 49/92, non plus qu'il ne met en évidence les obstacles à l'application par les pays en développement des obligations qu'ils ont contractées au paragraphe 23 de la Déclaration : le rapport concerne seulement la lutte contre l'inflation et ne mentionne aucune des obligations des pays développés précisées aux paragraphes 22, 27, 28 et 30. S'il parle de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, il ne mentionne pas le Nouvel agenda des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 80, alors qu'on sait parfaitement que l'Initiative ne contient rien de nouveau et qu'on ne voit pas clairement comment elle sera mise en oeuvre.

/...

3. Il est dit au paragraphe 12 de la Déclaration que le défi le plus important des années 90 consistera à relancer la croissance économique et le développement social dans les pays en développement et, pour cela, à assurer une croissance soutenue de l'économie mondiale ainsi que des conditions extérieures favorables. La délégation égyptienne considère que cette relance dépend absolument de deux éléments : l'adoption par les pays en développement de politiques intérieures saines et durables et l'existence d'un climat économique mondial favorable. Pour cela, la Déclaration demande sans ambiguïté que soient fournies des ressources qui permettent aux pays en développement, particulièrement aux moins avancés d'entre eux, de faire face aux défis des années 90 et de résoudre les problèmes de la dette extérieure, ainsi que d'appuyer des projets de développement à long terme dans les pays en développement, une économie mondiale stable et un système commercial multilatéral ouvert.

4. Le bilan de l'économie mondiale depuis quelques années montre que les pays en développement ont assidûment oeuvré à améliorer leur situation économique malgré les nombreuses conséquences nuisibles qui en ont résulté, particulièrement dans le domaine social, et que le niveau de l'assistance au développement fournie par les pays développés a baissé nettement et continuellement. La délégation égyptienne estime que la coopération internationale au service du développement se trouve actuellement à un point décisif où elle doit être renforcée. Un certain nombre d'éléments rendent un tel renforcement possible et le plus important est le consensus international dont bénéficie la majorité des questions relatives au développement. Les imbrications de plus en plus grandes de l'économie mondiale rendent une telle coopération indispensable et, en même temps, à la fois offrent des possibilités de développement et présentent des risques pour les pays en développement. La Déclaration offrant une assise solide pour la lutte contre les obstacles au développement, les engagements qu'elle énonce doivent être renouvelés, en même temps que la volonté politique de les respecter.

5. M. KULLA (Albanie) dit qu'entre 1992 et 1996, son pays s'est doté de la base institutionnelle et juridique nécessaire au fonctionnement d'une économie de libre marché et a opéré une stabilisation macro-économique réussie. L'économie albanaise progresse au rythme annuel moyen de 10 % et l'inflation a été ramenée de 400 % en 1992 à 7,5 % en 1996. La monnaie albanaise a été stabilisée et la privatisation de l'économie auparavant centralisée progresse rapidement dans les principaux secteurs. Ces réformes n'auraient pas été possibles sans l'assistance de l'Union européenne, de la Banque mondiale, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, du Fonds monétaire international (FMI) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que d'un certain nombre d'institutions spécialisées des Nations Unies. La délégation albanaise tient tout particulièrement à remercier l'Italie, les Etats-Unis d'Amérique, l'Allemagne, l'Autriche, la Turquie, la Suisse, la Grèce et le Japon de l'aide qu'ils ont apportée au cours de cette transition difficile.

6. La coopération régionale est un élément important de la politique étrangère albanaise. A ce sujet, M. Kulla indique que l'Albanie participe activement à la coopération économique dans la mer Noire et s'est jointe aux pays qui ont adopté, en juillet 1990, la Déclaration de Sofia sur les relations de bon voisinage, la stabilité, la sécurité et la coopération dans les Balkans à la réunion des ministres des affaires étrangères des pays d'Europe du Sud-Est. En

/...

qualité de membre de l'Initiative d'Europe centrale, l'Albanie ne ménage aucun effort pour s'intégrer aux structures de l'Union européenne. Elle est en train aussi d'améliorer ses systèmes bancaires, douaniers et fiscaux pour ouvrir la voie à son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Sa délégation espère qu'elle continuera à recevoir l'appui technique et financier dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs en matière de développement économique.

7. M. DASHUTSIN (Biélorussie) dit que les statistiques reproduites dans le rapport du Secrétaire général sur l'intégration des pays dont l'économie est en transition à l'économie mondiale (A/51/285) montrent bien que la situation sociale et économique des Etats d'Europe centrale et orientale n'est pas uniforme. Alors qu'un groupe de pays a déjà obtenu des taux de croissance importants du secteur industriel et du secteur agricole ainsi que du produit intérieur brut (PIB) dans l'ensemble, les indicateurs du développement économique des pays de la Communauté d'Etats indépendants et des Etats baltes sont loin d'être prometteurs.

8. La transition de la Biélorussie vers une économie de marché a été d'autant plus difficile, entre autres, parce qu'il lui a fallu affecter 20 % du budget national à l'atténuation des conséquences de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. En outre, la rupture des liens traditionnels entre la Biélorussie et les pays qui faisaient partie de l'Union soviétique, ainsi que l'absence d'une base suffisante de matières premières l'a obligée à aborder de manière mesurée l'adoption de réformes de marché qui tiennent dûment compte de leurs conséquences sociales.

9. Certes, les pays d'Europe centrale et orientale s'efforcent de surmonter leur crise économique et d'adopter des réformes de marché, mais cela ne suffit pas. Ce qu'il faut surtout pour améliorer l'économie des Etats nouvellement indépendants c'est, entre autres, créer un climat qui se prête aux investissements, adopter des pratiques non discriminatoires en matière de commerce extérieur et accéder aux technologies et aux marchés internationaux de crédit. Les institutions spécialisées, les fonds et les programmes des Nations Unies doivent donc développer leur assistance technique et consultative et les institutions de Bretton Woods fournir une assistance financière supplémentaire aux pays dont l'économie est en transition.

10. Au cours des deux dernières années, le système des Nations Unies a beaucoup fait pour aider les pays dont l'économie est en transition. En particulier, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a contribué positivement à intégrer ces pays dans l'économie mondiale, et le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ont mis en oeuvre des projets en Biélorussie. La délégation biélorusse se félicite de ce que le PNUD ait décidé récemment d'accroître son financement pour le nouveau cycle de programmation de la Biélorussie pour 1997-1999.

11. Depuis quelques années, la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) met aussi en oeuvre des projets et activités de coopération technique pour aider les différents pays dont l'économie est en transition à adhérer à l'OMC. La délégation biélorusse espère que cette coopération sera renforcée et élargie par une participation plus active d'autres organismes et institutions des Nations Unies à la solution des problèmes des pays dont l'économie est en transition.

12. Mme ESTHYPROBO (Indonésie) dit que la mondialisation et la libéralisation rapides de l'économie mondiale ont modifié nettement les conditions extérieures depuis l'adoption de la Déclaration sur la coopération économique internationale et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Parallèlement, la confiance dans l'efficacité du marché est revenue et le concept de consultations commerciales multilatérales d'Uruguay, la création de l'OMC et les résultats des conférences récentes de l'ONU ont beaucoup élargi les ambitions initiales de la Déclaration et de la Stratégie. Cette évolution appelle des mesures mais il faut aussi se souvenir que la mondialisation et le secteur privé à eux seuls ne peuvent prendre en compte les divers aspects du développement durable centré sur la personne humaine et que les mécanismes comme la Stratégie n'ont pas perdu de leur utilité.

13. La présente décennie a commencé par une récession dans les pays développés et le marasme dans les pays en transition. Parallèlement, la vigueur globale des économies des pays en développement a beaucoup contribué à entretenir la croissance modeste de l'économie mondiale. En 1995, celle-ci s'est raffermie et les taux de croissance ont été de plus en plus souvent positifs dans les pays en développement. Le taux de croissance impressionnant de certains pays en développement, particulièrement en Asie de l'Est et du Sud-Est, a été dû à des stratégies de développement qui ont atteint leur but. Néanmoins, trop de pays en développement continuent de stagner et d'être abandonnés à leur sort dans un monde où le multilatéralisme recule, l'aide publique au développement (APD) décline et l'accès aux marchés et aux technologies est insuffisant.

14. Le niveau de vie continue de s'élever dans la plupart des pays en développement, mais il ne faut pas permettre à l'ajustement structurel de miner ces paramètres sociaux, particulièrement dans les pays de cette catégorie qui sont les plus pauvres. Les progrès des indicateurs sociaux ne devraient pas bercer la communauté internationale dans le contentement d'elle-même à un moment où le fossé demeure catastrophique et inadmissiblement profond entre les régions et où plus d'un milliard de gens continuent d'être broyés par la pauvreté, l'analphabétisme et la faim.

15. Dans le nouveau contexte de mondialisation, d'interdépendance et de libéralisation du commerce et des investissements, il est possible d'atteindre les objectifs de la Déclaration et de la Stratégie en coordonnant les prolongements et la mise en oeuvre des résultats des récentes grandes conférences de l'ONU, en apportant une dernière touche à l'Agenda pour le développement, en relançant le dialogue Nord-Sud, en mettant en oeuvre les accords issus des négociations d'Uruguay et en stimulant l'OMC.

16. Mme ESHMAMBETOVA (Kirghizistan) dit que son pays, bien qu'il ait vite avancé dans la restructuration de son économie, continue de se trouver dans une situation économique critique parce qu'il est isolé des principales structures internationales et manque de richesses naturelles qui pourraient attirer les investissements extérieurs et créer des revenus, et parce que les liens économiques qu'il avait avec les autres pays qui faisaient partie de l'Union soviétique ont disparu. Néanmoins, l'effondrement de l'économie centralisée au Kirghizistan aurait pu avoir des conséquences plus graves sans l'appui de la communauté internationale et surtout des organismes et institutions des Nations Unies.

17. Il incombe principalement au Kirghizistan de développer son infrastructure des transports. Dans le cadre de son programme de développement des transports terrestres en Asie, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a lancé un projet au Kirghizistan en 1995. Le bon achèvement de celui-ci suppose l'appui des institutions financières internationales et des pays donateurs. Il est aussi indispensable que la coopération soit renforcée entre la CESAP et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui pourront mieux mettre en oeuvre les projets et éviter les doubles emplois en agissant ensemble.

18. Malheureusement, la coopération du Kirghizistan avec la CNUCED a été sporadique. Le séminaire organisé par la CNUCED et la CESAP au Kirghizistan en août 1995 a aidé le pays à prendre les dispositions et effectuer les préparatifs nécessaires à son adhésion à l'OMC. Sa délégation appuie la décision de la CNUCED d'encourager les investissements et de développer les entreprises en priorité et propose que l'on étudie et mette en oeuvre des projets conjoints, en particulier ceux qui doivent attirer l'investissement étranger direct dans les pays dont l'économie est en cours de privatisation.

19. L'économie au Kirghizistan est agricole : en 1995, sa production économique a fourni 40 % du PIB. Avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Kirghizistan met en oeuvre un projet de développement de l'élevage ovin. Il a l'intention de développer sa coopération avec le FIDA et d'avoir des consultations avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au sujet d'une coopération future.

20. Le chômage est grave au Kirghizistan dont la délégation appelle l'Organisation internationale du Travail (OIT) à envisager de l'aider à concevoir une stratégie de l'emploi et créer des institutions efficaces ainsi qu'un mécanisme de régulation de la migration des travailleurs. En juin 1994, le FMI et le gouvernement ont signé un accord à long terme appelé "Programme de trois ans". La coopération du Kirghizistan avec la Banque mondiale a donné de bons résultats dans le domaine de la privatisation des grandes entreprises non rentables. Sa délégation continuera à coopérer avec ces organisations prestigieuses.

21. Selon M. DOS SANTOS (Mozambique), l'union des efforts de développement déployés par son gouvernement et de ceux de la communauté internationale est indispensable au développement durable du Mozambique. Bien que la situation économique mondiale se soit améliorée depuis quelques années, des pays en développement, particulièrement les pays les moins avancés, dont le sien, risquent d'être marginalisés ou totalement exclus de l'économie mondiale. Les pays en développement continuent de retirer trop peu d'avantages de l'évolution positive dans le domaine économique international, particulièrement en Afrique sub-saharienne. Les objectifs généraux du programme actuel d'ajustement structurel au Mozambique sont loin d'avoir été atteints.

22. Pour appliquer la Déclaration sur la coopération économique internationale et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, il faut s'attacher à accroître les courants de capitaux sous forme d'investissements étrangers directs afin d'encourager la croissance et le renforcement d'un secteur privé dynamique et concurrentiel dans les pays en développement. Le Gouvernement mozambicain met en oeuvre un

ensemble complet de mesures agro-économiques pour créer un climat favorable à l'investissement extérieur. L'APD devrait avoir un rythme prévisible pour permettre aux pays en développement d'attirer davantage de capitaux privés et de surmonter leur crise actuelle. Seule une coopération internationale effective et intensifiée sauvera les pays en développement d'une aggravation de la crise et créera un développement durable qui leur permettra de participer véritablement au partenariat mondial au service du développement.

23. M. Rae Kwon CHUNG (République de Corée) cite des statistiques qui prouvent que la croissance économique s'améliore dans les pays en développement et que ceux-ci participent de plus en plus au commerce international. Au fur et à mesure que l'économie de la planète se mondialise et se libéralise, ces pays joueront probablement un rôle de plus en plus important dans les interactions dynamiques de l'économie mondiale. Cependant, malgré les bons résultats économiques d'ensemble qu'ils ont obtenus, des disparités régionales et nationales se manifestent de plus en plus, particulièrement entre les pays d'Afrique et même aussi entre les pays les moins avancés.

24. La Déclaration sur la coopération économique internationale et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement offrent une solide assise aux résultats positifs actuels de l'économie mondiale et à la convergence des vues concernant les orientations en matière de développement. L'orthodoxie nouvelle au sujet de ce qui constitue une bonne politique de développement doit être précisée dans la deuxième moitié des années 90. Que les pays les moins avancés qui ont appliqué des réformes structurelles aient obtenu une croissance économique tangible est une raison suffisante d'intensifier les réformes de cette nature. Dans le même temps, les troubles politiques et l'absence d'infrastructure de base dont ont souffert les pays les moins avancés qui avaient eu une croissance négative justifient que l'on accroisse les apports financiers assortis de conditions de faveur et l'appui humanitaire, par exemple par l'intermédiaire de l'Initiative spéciale du système des Nations unies en faveur de l'Afrique.

25. Il convient de donner encore plus de relief aux convergences qui sont en train d'apparaître au sujet de la politique de développement et d'en tenir compte dans l'application des stratégies nationales et internationales de développement. L'examen et l'évaluation de la Déclaration sur la coopération économique internationale doivent aller de pair avec les travaux qui s'inscrivent dans le prolongement de l'Agenda pour le développement.

26. Le délégation coréenne se félicite de ce que les pays dont l'économie est en transition aient amélioré nettement leurs résultats macro-économiques et aient sensiblement avancé dans la création de nouvelles institutions de marché. En République de Corée, de plus en plus d'entreprises investissent dans ces pays et le gouvernement a récemment renforcé sa coopération économique avec eux par l'intermédiaire de l'OCDE. Il espère bien poursuivre une coopération économique bilatérale avec ces pays et y accroître les investissements du secteur privé.

27. M. SMYSHLAEV (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques) indique que le Département est satisfait du bon accueil que les délégations ont fait au document A/51/270, en particulier aux conclusions esquissées quant aux prolongements de l'application d'idées concernant la relance de la croissance.

28. Au sujet des observations du représentant de l'Égypte, M. Smyshlaev dit que le Département s'est en fait inspiré du paragraphe 12 de la Déclaration sur la coopération économique internationale et a mis l'accent sur la croissance parce qu'elle est indispensable au succès des politiques de développement.

29. M. DZUNDEV (Ex-République yougoslave de Macédoine) juge encourageante l'amélioration marquée des résultats macro-économiques dans le pays dont l'économie est en transition et leurs progrès sur la scène économique mondiale. Sa délégation remercie l'ONU et d'autres organisations - en particulier la CEE, l'Union européenne, le FMI, la Banque mondiale et la CNUCED - de ce qu'elles ont entrepris pour aider ces pays à s'intégrer économiquement au système commercial international.

30. Néanmoins, les pays dont l'économie est en transition ont encore beaucoup de difficultés dues, entre autres à ce que la privatisation tarde, les investissements sont insuffisants, les banques et les autres institutions financières doivent être réformées, les déficits commerciaux se creusent et les infrastructures commerciales sont inadaptées. Le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine s'attache depuis quelques années à stabiliser les paramètres macro-économiques et micro-économiques et à achever de réformer le marché, en coordination étroite avec le FMI et la Banque mondiale. Il a accordé la priorité à la privatisation, qui est presque à son terme, à la réforme du système bancaire, à la restructuration des entreprises et aux réformes du secteur social, et a obtenu des résultats que l'on peut juger encourageants vu les facteurs extérieurs et la situation politique dans la région. Il a poursuivi des politiques monétaires rigoureuses, stabilisé les taux de change et réduit sensiblement la dette nationale par des négociations, ouvrant ainsi la voie à des investissements extérieurs plus importants.

31. Malgré ces progrès, l'économie du pays continue de connaître diverses difficultés, particulièrement son déficit commercial est grave en raison du manque d'accès aux marchés et à la situation dans les Balkans qui alourdit les coûts de transport. La délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine demande donc instamment à la communauté internationale d'intervenir davantage pour accélérer l'intégration régionale et mondiale des pays dont l'économie est en transition.

32. M. GARCIA-GONZALES (El Salvador), parlant aussi au nom du Costa Rica, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama, dit que depuis l'adoption, récemment, de la Déclaration sur la coopération économique internationale et de la Stratégie internationale du développement, l'Amérique centrale a connu de profonds changements politiques et économiques. Les pays de la région se sont attaqués aux problèmes structurels qui les avaient placés en situation de crise et cherchent à édifier des sociétés qui favorisent la distribution équitable des bienfaits du progrès et du bien-être dans le cadre d'un modèle durable de développement social et écologique qui place l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois et l'investissement humain au premier rang des priorités.

33. Reconnaissant que l'être humain doit occuper la place centrale dans le développement durable, les pays d'Amérique centrale ont créé l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale, qui consiste en un ensemble de politiques, programmes et actions à court, moyen et long terme qui servent la durabilité à tous les niveaux : politique, économique, social, culturel et

écologique. Des résultats positifs ont été obtenus mais il reste beaucoup à faire pour atteindre ces objectifs; les gouvernements de la région ont la volonté politique de poursuivre leurs efforts, et y sont portés par les aspirations ferventes de leurs peuples à une vie meilleure.

34. La stratégie de développement durable qu'appliquent les pays d'Amérique centrale est compatible avec les conceptions et les attentes de la communauté internationale exprimées dans la résolution S-18/3 de l'Assemblée générale et chaque pays tient compte des obstacles inévitables qui s'opposent à la relance de la croissance et du développement économiques dans les années 90 en fonction de ses réalités internes.

35. Les pays d'Amérique centrale sont gênés dans leur développement parce qu'ils n'arrivent pas à participer pleinement à la mondialisation de l'économie, n'ont pas suffisamment accès aux financements publics et privés et ont besoin de mesures plus énergiques pour libéraliser le commerce et éliminer les pratiques condamnables. Il conviendrait d'appliquer plus largement la stratégie multilatérale dont l'OMC a convenu et de prendre un nouvel élan pour accroître la compétitivité des économies locales.

36. Les pays d'Amérique centrale appellent à une plus grande coopération entre pays développés et pays en développement dans le domaine des transferts de technologies, ce qui serait favorable à une croissance économique soutenue dans les pays en développement. Ils sont convaincus que la paix et la sécurité internationales passent par le développement et le progrès économique de tous les peuples, raison pour laquelle l'Alliance pour le développement durable favorise un accès plus vaste à l'enseignement et la formation, pour donner ainsi une solide assise à une croissance économique durable dans la région. Ils invitent aussi instamment les pays développés et les pays en développement, dans le cadre de la Deuxième Commission, à partager les acquis de leurs expériences concernant l'application de programmes en matière de développement durable. L'ONU a un rôle essentiel à jouer pour coordonner et développer véritablement les efforts multilatéraux et organiser un examen collectif des enseignements que chaque pays a retiré de l'application du modèle de développement durable.

37. M. AGEYEV (Kazakhstan) dit que sa délégation est reconnaissante au système des Nations Unies des mesures qu'il a prises afin d'appliquer la résolution 49/106 de l'Assemblée générale sur l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale. Ces mesures ont aidé ces pays à obtenir une certaine stabilité macro-économique et améliorer généralement leur situation sociale, économique et politique.

38. Les pays membres de la Communauté d'Etats indépendants ont continué d'éprouver d'immenses difficultés économiques et sociales qui les ont empêchés de s'intégrer pleinement et réellement à l'économie mondiale. Le système des Nations unies doit donc continuer à fournir des services consultatif et une assistance technique aux pays en transition afin qu'ils accélèrent les réformes de marché, attirent les investissements extérieurs et obtiennent pour leurs biens et leurs services un accès meilleur aux marchés mondiaux.

39. M. BOHAYEVSKY (Ukraine) considère qu'il aurait été utile que le rapport du Secrétaire général sur l'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale (A/52/285) formule aussi des conclusions et recommandations sur les

moyens de renforcer encore la coopération avec ces pays. Il convient de procéder à un bilan global de tous les projets mis en oeuvre dans ces pays afin de concevoir une approche globale à leur sujet. Il aurait fallu aussi que le rapport présente des informations émanant des gouvernements intéressés au sujet de ce qu'ils ont entrepris dans l'intérêt de cette intégration. Ainsi, on aurait pu voir les tendances dans les pays dont l'économie est en transition et, par là, concevoir des mécanismes efficaces d'assistance internationale. Il faudrait qu'au Secrétariat une seule division soit chargée de coordonner les efforts du système des Nations Unies.

40. Un certain nombre de résolutions et de documents de l'ONU ont jeté les fondements stables d'une intensification de la coopération internationale qui favorise une transition rapide et harmonieuse de ces pays vers une économie de marché. La délégation ukrainienne est particulièrement sensible à ce que font la CEE, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

41. L'Ukraine a mené à terme la première étape de ses réformes, qui ont été rigoureuses dans le domaine monétaire et ont stabilisé la situation financière. Les résultats de cette première étape ont été satisfaisants bien que certaines difficultés subsistent. La deuxième étape sera consacrée à remanier largement la structure de l'économie en favorisant la production nationale, ce qui créera d'autres possibilités pour les entreprises privées et favorisera une croissance économique durable. Sur le plan intérieur, l'Ukraine a placé au premier rang des priorités la croissance dynamique de la production et l'amélioration des niveaux de vie, qu'elle compte obtenir en réduisant l'impôt et en éliminant les obstacles à la création et à l'expansion des petites et moyennes entreprises.

42. Les pays dont l'économie est en transition pourraient retirer de grands avantages de l'amélioration de l'accès aux marchés européens et mondiaux. La position de l'Ukraine sur les marchés internationaux a été beaucoup affaiblie par les mesures antidumping dont elle a fait l'objet. La délégation ukrainienne espère que la communauté internationale continuera d'agir pour créer un climat favorable à son secteur privé, actuellement en train de se constituer, entre autres en intensifiant la coopération régionale et sous-régionale dans l'intérêt de toutes les parties, pays en développement compris, en aidant à mettre en place une infrastructure moderne, entre autres, des installations dans le domaine bancaire, celui des communications et celui des transports, en favorisant la solution des problèmes de la dette en transférant des technologies respectueuses de l'environnement, en accroissant sensiblement l'investissement extérieur et en participant à la lutte contre la corruption. Par un ensemble de mesures spécifiques, on pourrait empêcher certains pays dont l'économie est en transition de se marginaliser.

43. L'Ukraine a eu d'autant plus de difficultés qu'il lui a fallu employer des fonds importants pour lutter contre les conséquences de l'accident nucléaire de Tchernobyl de 1986 et convertir le secteur militaire de son industrie nucléaire. Comme d'autres pays, l'Ukraine a aussi beaucoup souffert des sanctions imposées par le Conseil de sécurité à la République fédérative de Yougoslavie.

44. La délégation ukrainienne envisage avec intérêt un partenariat avec le monde développé qui soit dans l'intérêt de toutes les parties et espère que son adhésion future à l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, l'Union européenne et l'OCDE ainsi que sa pleine participation au système du GATT et de l'OMC serviront ces buts. M. Bohayevsky conclut en faisant observer que les mutations politiques et socio-économiques sans précédent qui se produisent dans les pays en transition sont dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière.

La séance est levée à 14 h 30.